

# LE CONSULAT

## Une nouvelle constitution

Le pouvoir exécutif est confié au Premier Consul, C'est à dire à Bonaparte. En 1802, un plébiscite le nomme Consul à vie.

Le pouvoir législatif revient à deux assemblées : Le tribunal, qui discute les lois et le Corps Législatif qui les vote.

Le Conseil d'État rédige, lui, les projets de loi.

Le Sénat est le garant du respect de la Constitution et il promulgue (=écrit et publie) des *sénatus-consulte* qui ont force de loi.

Le suffrage est toujours censitaire, sauf pour les plébiscites (=référendums) qui sont votés au suffrage universel (masculin !).

## Le pouvoir est centralisé

Le Premier Consul nomme :

- un préfet dans chaque département
- les maires des grandes villes
- les juges (à partir de 1800)
- les évêques (à partir de 1801)

La province est dépendante de Paris, divisée en départements, arrondissements, communes et cantons.

## La réconciliation nationale

Le Consulat met fin aux guerres intérieures (par la négociation ou par la force, avec la mise en place de troupes permanentes) et extérieures (paix avec l'Autriche en 1800 et avec l'Angleterre).

Les nobles émigrés sont autorisés à revenir en France et amnistiés.

Bonaparte cherche également la réconciliation avec l'Église. Il signe avec le pape Pie VII le Concordat (1801). Cet accord prévoit la réorganisation des diocèses (60 en France). Les évêques sont dorénavant nommés par l'Empereur et investis par le Pape. Tous les religieux séculiers sont rémunérés par l'État.

La liberté de culte est rétablie.

Pour récompenser ceux qui ont rendu de grands services à la France, Bonaparte crée une nouvelle distinction : la Légion d'Honneur.

## Le développement économique

Sur le plan financier, pour la première fois de son histoire, le budget de la France est équilibré.

Pour pouvoir bénéficier d'une monnaie stable, Bonaparte crée le Franc germinal et une banque nationale : la Banque de France.

La Cour des Comptes est chargée de veiller à la bonne utilisation des finances publiques.

Parallèlement, l'État soutient la création d'entreprises et lance de grands travaux.

Le livret ouvrier est créé pour surveiller les populations ouvrières.

Bonaparte rétablit l'esclavage dans les colonies en 1802, et fait rédiger le Code Noir.

## La consolidation des acquis révolutionnaires

En 1804, Bonaparte fait rédiger le Code Civil. Ce texte, à la base du droit français garantit les liberté individuelles, la propriété et l'égalité civile. Mais il confirme l'inégalité hommes/femmes. Le Consulat confirme l'abolition des privilèges et met fin à la nationalisation des biens du clergé.